



DOSSIER

# MODE : À CONTRE-COURANT, RALENTISSONS...

*Vous avez certainement vos vêtements chouchous, ceux que vous portez très régulièrement. Mais vous avez aussi sans doute dans votre placard, ce petit pantalon, un achat impulsif, qui n'était pas cher et vous faisait de l'œil, mais qu'au final vous ne portez jamais. Nous sommes tous tentés par les pubs, les petits prix, l'envie de changement... Mais derrière ces impulsions qui outrepassent nos besoins, il y a toute une industrie qui produit toujours plus et toujours plus vite et nous pousse à consommer. On la nomme « fast fashion », ce qui signifie « mode rapide », entendez par-là « mode jetable ».*

**D**ès le XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à l'industrialisation du secteur du textile. Et au siècle suivant apparaît une innovation de taille : l'invention de la machine à coudre. Les vêtements commencent alors à être produits à une plus grande échelle.

C'est ensuite dans les années 1950 que naît le prêt-à-porter : des vêtements fabriqués en série, pour un moindre coût, mais les marques présentent alors deux collections par an, très loin donc de certaines marques qui en proposent aujourd'hui une nouvelle tous les quinze jours !

**Ainsi, la fast fashion est ce concept qui consiste pour les enseignes à changer les rayons de vêtements très souvent pour coller au mieux aux tendances, mais surtout et avant tout pour vendre plus, pour inciter à l'achat.** Proposer plus, à prix moindre, mais aussi de moindre qualité, à l'image du *fast food* dans le domaine de l'alimentation.

**Le black Friday, cette journée de soldes monstres, peut permettre de faire des économies, mais il est surtout le symbole de la surconsommation, notamment dans le domaine de la mode.**

## QUELQUES CHIFFRES

Entre 2000 et 2015, la production de vêtements a quasiment doublé.

Si on poursuit sur cette voie, la production de vêtements et chaussures dans le monde pourrait tripler d'ici 2050 (Fondation Ellen McArthur, 2017). Et cette surconsommation est encouragée par la pub, en particulier celle que l'on voit sur les réseaux sociaux. On parle même de l'*ultra fast fashion*, des ventes en ligne à très bas prix, où les vêtements ou chaussures sont disponibles sur une très courte durée ; donc un renouvellement des articles quasi permanent et une incitation effrénée à consommer.



© Monstar Studio/Adobe Stock



DOSSIER

# DES DROITS HUMAINS EN PÉRIL

*Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'industrie textile emploie dans le monde plus de 60 millions de personnes, dont 80 % de femmes et 40 millions en Asie-Pacifique. Nombre des personnes qui travaillent dans ce secteur de la fast fashion touchent un salaire très bas et œuvrent dans des conditions de travail qui peuvent être dangereuses (manipulations de produits toxiques pour les teintures par exemple).*

**S**elon l'association Éthique sur l'étiquette, sur les 29 euros que coûte un t-shirt par exemple, les travailleur-euses au Bangladesh ne gagnent que 18 centimes. Les revenus tirés d'une activité qui pourtant les occupe à temps plein, en moyenne 12 heures par jour, ne leur permettent toutefois pas de subvenir à leurs besoins ni à ceux de leur famille.

## La catastrophe du Rana Plaza

**En 2013, l'immeuble Rana Plaza, dans lequel travaillaient de nombreuses ouvrières dans des ateliers textiles s'est effondré au Bangladesh causant la mort de plus de 1 100 personnes.** Ce drame a mené à l'adoption de normes sociales au Bangladesh. Toutefois, si celles-ci ont conduit à une amélioration des conditions de travail, notamment

l'adoption d'un accord contraignant sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh, le système en lui-même n'a pas disparu. Les entreprises continuent en effet de choisir de localiser leur production dans les pays qui tirent le plus les prix vers le bas, au détriment des travailleurs et de la planète. Ainsi, par exemple, selon l'Overseas Development Institute (ODI), en 2016, dans les bidonvilles de Dhaka, au Bangladesh, 15 % des enfants travaillaient à temps plein dans l'industrie textile (50 % après l'âge de 14 ans). Ils étaient déscolarisés et travaillaient jusqu'à 64 heures par semaine (le temps de travail légal en France est de 35 heures par semaine) pour un salaire moyen de 30 euros par mois.

## Vers une sanction effective des multinationales ?

Les Pays-Bas, en 2019, ont adopté une loi

contraignant les entreprises à s'enquérir de la question du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de leurs produits et prendre des mesures le cas échéant. Toutefois, si certains pays adoptent des législations contraignantes, **manque encore un cadre légal international prévoyant des sanctions systématiques pour les entreprises du secteur qui ne garantiraient pas le respect des droits humains et environnementaux.** Des discussions sont d'ailleurs en cours à l'Organisation des Nations unies (ONU) et en Union européenne (UE) pour mettre sur pied un traité international contraignant.

Et nombre d'associations militent pour l'adoption d'un **droit de vigilance** contraignant au niveau international. En France, la loi du 27 mars 2017 impose aux multinationales installées en France de se renseigner auprès de leurs filiales et sous-traitants en France comme à l'étranger et de prévenir toute atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. Si l'entreprise manque à cette obligation, sa responsabilité peut alors être engagée devant les tribunaux. La Commission européenne a elle aussi proposé un texte européen relatif au devoir de vigilance des entreprises le 23 février 2022.



© XINHUA/GAMMA

Dhaka, au Bangladesh, le 25 avril 2013 : les sauveteurs essaient de dégager les corps suite à l'effondrement du Rana Plaza, qui abritait des ateliers textiles.



DOSSIER

# L'IMPACT DE LA *FAST FASHION* SUR L'ENVIRONNEMENT

*L'industrie textile est le 5<sup>e</sup> plus gros émetteur de gaz à effet de serre (GES) en Europe. Le secteur de la mode émettrait selon l'ADEME 1,2 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit environ 2 % des émissions totales mondiales (plus que les émissions cumulées dues aux vols internationaux et au trafic maritime). Mais avec l'accroissement des achats, notamment avec les ventes en ligne, ce pourcentage pourrait passer à 26 % d'ici 2050. Entre 2005 et 2019 : le nombre de vêtements et chaussures achetés est passé de 74 milliards à plus de 130 milliards (Euromonitor International, Apparel and Footwear Industry, 2020).*



**E**n 2018 a été adoptée la Charte de l'industrie de la mode pour le climat, signée par 43 groupes de l'industrie de la mode. Elle fixe pour objectif une baisse de 30 % des émissions de GES par le secteur de l'habillement d'ici à 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Dans le même sens, en août 2019, 30 groupes, représentant environ 150 marques du secteur de l'habillement, ont signé le « Fashion Pact » qui vise notamment à réduire les émissions de GES d'ici 2050, accroître le recours aux énergies renouvelables (100 % d'ici 2030) et supprimer tout emballage plastique non indispensable d'ici 2030. Toutefois, ce pacte comme la Charte de 2018 ne sont pas des textes contraignants, ce qui signifie qu'aucune sanction n'est prévue si les entreprises signataires ne remplissent pas ces objectifs environnementaux.

## Un gaspillage monstre...

**Les marques recyclent très peu** (selon la Fondation Ellen McArthur, l'industrie textile utilise moins de 1 % de fibres provenant de vêtements recyclés pour produire les vêtements) **et produisent en grandes quantités**. De plus, comme le stockage coûte cher, beaucoup brûlent leurs stocks. La marque Burberry a par exemple brûlé en 2018 pour 30 millions d'euros de vêtements invendus. C'est notamment pour pallier ce problème qu'une loi anti-gaspillage a été adoptée en France (loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022). Elle vise notamment à interdire progressivement la destruction des invendus non alimentaires.

## Les teintures chimiques dans le viseur

Les teintes des vêtements sont le plus souvent obtenues en utilisant des produits toxiques (contenant entre autres des métaux lourds et des solvants). L'ADEME (Agence de la transition écologique) considère que **20 % de la pollution des eaux dans le monde serait due aux teintures utilisées dans l'industrie textile**. Et selon Greenpeace, seules 15 % des marques ont progressivement banni les produits chimiques pour la fabrication de leurs produits. L'industrie textile utilise plus de 1 900 produits chimiques, dont 165 sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement par l'Union européenne (*Parlement européen, Environmental impact of the textile and clothing industry, 2019*).



## DOSSIER



### Les fibres en question...

**Le polyester est devenu la matière la plus utilisée. Il est à base de pétrole,** donc une matière première non renouvelable (plus de 98 millions de tonnes d'énergie fossile utilisées chaque année ; 70 % des fibres synthétiques en proviennent, selon l'ADEME et la fondation Ellen McArthur). En outre, l'extraction et le transport du pétrole génèrent nombre de GES (il faut environ 70 millions de barils de pétrole pour produire 40 millions de tonnes de polyester chaque année selon l'Agence européenne de l'environnement). De plus, au lavage, le polyester rejette des microfibres de plastique qui se retrouvent dans les cours d'eau et les océans. C'est ainsi, selon l'ADEME, environ l'équivalent de 50 milliards de bouteilles en plastique qui sont rejetées dans les mers. Les organismes marins les absorbent, certains animaux sont infectés et toute la chaîne alimentaire s'en trouve fragilisée. Le saviez-vous ? Il existe un polyester à base de plastique recyclé appelé rPET.

**Le coton, quant à lui, est une matière végétale. Elle est toutefois très gourmande en eau** (entre 5 000

et 17 000 L d'eau sont nécessaires pour produire 1 kg de coton). En 2018, le textile était ainsi le 3<sup>e</sup> secteur le plus consommateur en eau du monde après la culture du blé et du riz, selon l'ADEME. Celle du coton est en outre la culture la plus consommatrice en pesticides (11 % des pesticides utilisés le sont pour la culture du coton alors que celle-ci ne constitue que 2,5 % de la

surface agricole mondiale) et une grande consommatrice d'engrais chimiques. Ces produits chimiques se retrouvent dans les nappes phréatiques et les polluent. Une alternative moins polluante réside dans le coton bio et/ou recyclé (retrouvez à la fin de ce numéro une BD sur la culture du coton).

Récolte du coton au Cameroun



© Francescodemarco/Adobe Stock



## DOSSIER



*Saviez-vous que, selon l'ADEME, la fabrication d'un jean nécessitait au moins 7 000 litres d'eau, soit environ 285 douches ?*

**D'autres matières naturelles ont un impact moindre sur la planète. On peut citer par exemple le lin et le chanvre, dont la culture est peu consommatrice en eau.** Ces textiles sont résistants et le lin et le chanvre sont cultivés en France. Et sur une même surface, on peut cultiver trois fois plus de chanvre que de coton. Autre alternative très peu connue : les cuirs végétaux, produits non à partir d'animaux mais de végétaux, des écorces d'arbre par exemple. **Les labels** accordés à certaines marques de vêtements peuvent aussi nous aiguiller dans nos achats. Plusieurs labels éthiques certifient le respect de critères sociaux et/ou environnementaux : Fair Wear Foundation (FWF), Fairtrade International ou encore GOTS (Global Organics Textile Standard).

### Les OGM et l'industrie textile

**Depuis les années 2000, les organismes génétiquement modifiés (OGM) pullulent dans les cultures, coton en tête** (selon l'International Service for the Acquisition of Ag biotech Applications (ISAAA), en 2019, les OGM représentaient environ 10 % des surfaces cultivées dans le monde). En Inde, par exemple, selon Greenpeace (chiffres 2016), 98 % du coton cultivé est génétiquement modifié. Cela a permis d'augmenter la production, mais les agriculteurs se sont endettés pour acquérir les semences OGM, engrais et pesticides au profit des géants du secteur qui ont le monopole (Bayer/Monsanto). De plus, les prédateurs des cultures OGM s'adaptent et de plus en plus de pesticides sont utilisés contre eux. Ceux-ci sont épanchés dans les champs, souvent sans protection, mettant en péril la santé des agriculteurs.



Des alternatives naturelles aux teintures chimiques existent. Ici, par exemple, la teinte est obtenue grâce à du compost des feuilles d'une plante appelée indigo mélangé à de l'eau et des cendres de mil. Photo prise dans l'atelier du designer textile Aboubakar Fofana, le 10 mars 2008, à Bamako, au Mali.



DOSSIER

# UNE SOLUTION : LA SLOW FASHION

*Côté consommateurs, beaucoup s'interrogent et ont décidé d'adopter la slow fashion, c'est-à-dire un mode de consommation éthique et raisonné.*

**L'IDÉE EST DE SE POSER PLUSIEURS QUESTIONS LORS D'UN ACHAT DE VÊTEMENT :**

- En ai-je vraiment besoin ?
- Est-ce que je ne pourrais pas trouver l'équivalent dans un magasin d'occasion (un vêtement de seconde main étant infiniment moins polluant qu'un vêtement neuf) ?
- Dans mes placards, quelles tenues je porte régulièrement et lesquelles dorment tranquillement dans le fond de la penderie depuis plus de 12 mois ? Que faire de ces tenues en bon état, mais que l'on ne porte pas ? Les donner ou les mettre dans une borne de collecte (par exemple les conteneurs « Relais » que l'on voit en plusieurs endroits de nos villes).
- Et ce jean avec un mini trou à la poche, dois-je vraiment le mettre à la benne ou ne pourrais-je pas plutôt le réparer et prolonger sa durée de vie ? (Selon l'Atlas du plastique, 64 % des vêtements qui pourraient encore être portés sont jetés.)
- Comment entretenir au mieux mes vêtements pour leur assurer une durée de vie la plus longue possible ? Plusieurs astuces ici : lavage à faible température (pour protéger les fibres textiles et pour consommer moins d'énergie lors du lavage) ; séchage naturel à l'air libre plutôt qu'au sèche-linge ; faire des machines complètes pour consommer moins d'énergie... Selon l'ADEME, l'entretien des vêtements représente la moitié des impacts des vêtements sur l'environnement.

**Nombre d'associations et collectifs luttent aussi contre les impacts dramatiques de la *fast fashion***, notamment le collectif Éthique sur l'étiquette, créé en 1995, qui sensibilise l'opinion publique et fait pression sur les entreprises pour que celles-ci garantissent le respect des droits humains. Elle milite aussi pour que les consommateurs soient informés de la provenance de leurs vêtements et chaussures et des conditions dans lesquelles ils ont été produits. Le mouvement *fashion révolution* a été créé en 2013 au Royaume-Uni après la catastrophe du Rana Plaza. Il lutte contre la *fast fashion* avec le mouvement #WhoMadeMyClothes (qui fabrique mes vêtements) et organise chaque année la *Fashion Revolution Week*. Le réseau mondial *Clean Clothes Campaign*, créé en 1989, veille quant à lui au respect des droits fondamentaux des travailleur-euse-s dans le secteur de l'habillement.

C. B.

**Le Défi « Rien de neuf », kezako ?**



« Rien de neuf » est un défi lancé dès 2018 par l'association Zero Waste France (qui signifie Zéro déchet). Les participants acceptent de relever le défi et d'essayer tout au long de l'année d'acheter le moins possible d'objets neufs.



## **Pour aller plus loin...**

Rapport d'Oxfam France sur l'impact de la *fast fashion*

White Paper 2020 "Why We Still Need a Fashion Revolution": [https://issuu.com/fashionrevolution/docs/french\\_whitepaper\\_2020](https://issuu.com/fashionrevolution/docs/french_whitepaper_2020)

*Petit guide pour un shopping plus éthique*, rédigé par le collectif Éthique sur l'étiquette

*La mode éthique dans nos dressings*, par l'Info Durable

Une appli pour scanner les codes-barres présents sur les vêtements et voir ce qu'il en est en termes de respect des droits humains, de l'environnement, du bien-être animal et de la santé : Clear fashion